

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), **CE 27^E JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT À DIX-HUIT HEURES**, à laquelle étaient présents :

Monsieur Mario Crevier, président
Madame Anne DomPierre, commissaire parent (primaire)
Monsieur Alain Gauthier, commissaire
Madame Christiane Hallée, commissaire
Madame Francine Lorange, commissaire
Monsieur Frédéric Barbeau, commissaire
Monsieur Serge Lafortune, commissaire
Monsieur Antoine Gomis, commissaire parent (primaire)
Madame Marthe Nault, commissaire
Madame Chantale Lamoureux, commissaire parent (EHDA)
Monsieur Réjean Desjardins, commissaire
Monsieur Gilbert Couture, commissaire
Monsieur Pierre Leduc, commissaire

Étaient également présents :

Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général
Madame Nadine Peterson, directrice générale adjointe
Madame Caroline Sauvé, secrétaire générale et directrice du Service des communications
Madame Lucie Plouffe, directrice du Service des ressources humaines
Madame Touria Chraïbi, directrice du Service des ressources matérielles
Monsieur Stéphane Lacasse, directeur du Service des ressources éducatives
Madame Maude Hébert, conseillère en communication
Monsieur Rémi Lupien, directeur du Service des ressources financières
Monsieur Daniel Jacob, directeur du Service des technologies de l'information

Étaient absents :

Madame Stéphanie Imbault, commissaire
Madame Nathalie Villeneuve, commissaire

Ouverture de la
séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

C.C.-17-18-236 Monsieur Mario Crevier propose l'ouverture de la séance.

Il est 18 heures 2 minutes.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Mario Crevier demande la parole :

« Bonsoir et bienvenue à ce dernier Conseil des commissaires pour l'année 2017-2018. Cette dernière année a été fertile en émotion et en action; la venue de nouveaux commissaires, d'un nouveau vice-président et d'un nouveau président. Je souhaite plus de stabilité pour les deux prochaines années et de profiter de l'été pour prendre des vacances pour vous reposer et être prêt à relever de nouveaux défis en 2018-2019.

Ce soir nous poursuivons l'ordre du jour de la séance du 13 juin, ce sont les points 6.10, 6.17, 6.24, 6.25, 6.26, 6.33, compte tenu que les points 6.27,6.28, 6.29, 6.30, 6.31, et 8.1 sont retirés (soumissions à venir). Je vous informe de la tenue d'un huis-clos avant de levée la séance. J'ai également deux sujets URGENT à ajouter, les points 8.2-approbation adhésion au mandat Collecto et 8.3-Aliénation –Immeuble St-Joseph-de-Farrellton nous devons nous prononcer sur ces deux sujets. »

Madame Marthe Nault arrive.

Il est 18 heures 4 minutes.

ADOPTION – CALENDRIER DES COMITÉS PERMANENTS ET INTERNES 2018-2019

Adoption –
Calendrier des
comités
permanents
2018-2019

Monsieur Serge Lafortune désire que les considérants soient ajoutés à la résolution :

Considérant qu'une planification stricte des dates de nos réunions et de leur ordre du jour devrait permettre d'en réduire le nombre.

Serge Lafortune propose que nous pourrions revenir à une discipline qui veut que

- 1) Le conseil se réunit le 2^e mercredi de chaque mois sauf en avril, mai et juin où il se réunit les 2^e et 4^e mercredi du mois suite à l'exécutif
- 2) Le comité exécutif se réunit le 4^e mercredi de chaque mois
- 3) Le COST peut se réunir le 1^{er} mercredi de chaque mois
- 4) Les comités de vérification, gouvernance et éthique, ainsi que ressources humaines peuvent se réunir alternativement le 3^e mercredi de chaque mois
- 5) Le comité des services éducatifs peut se réunir le 5^e mercredi du mois. 4 réunions sont prévues à son calendrier et une autre date est réservée en cas de besoin

- 6) Le comité du partenariat et des communications sera aboli. Ses mandats seront affectés au comité exécutif
- 7) Sachant que le comité de parents se réunit le 3^e mardi de chaque mois et que le comité consultatif EHDAA se réunit le 1^{er} ou le 2^e lundi de chaque mois, le conseil s'engage à ne tenir aucune réunion de ses comités ou du conseil à ces dates.
- 8) Les règles de régie interne de tous **les comités** stipuleront que la durée d'une réunion est statutairement de deux heures au maximum. Au-delà de cette limite, le président pourra demander une prolongation de 15 minutes afin de compléter le traitement des sujets à l'ordre du jour.
- 9) Le conseil réitérera la nature exceptionnelle de la tenue des **caucus** qui doivent avoir un caractère exceptionnel et d'urgence. Si le conseil ressent le besoin d'échanger en privé sur un sujet, ou de sonder en privé ses membres avant une prise de décision, il a tout le loisir de décréter un huis-clos. Rappelons-nous que le caucus n'a aucune existence légale au sein de notre organisation. Il n'est pas un comité plénier de préparation du conseil.
- 10) On devra rappeler à tous les membres des comités et du conseil leur devoir de prendre connaissance des **documents déposés sur le portail** avant la réunion et ces documents devront être déposés dans les délais prescrits par nos règles de fonctionnement pour permettre à tous les membres de bien se préparer.

Madame Anne DomPierre propose de réduire de 10 à 6 + 1 (une rencontre flottante) les rencontres du Comité de parents

Monsieur Frédéric Barbeau arrive.

Il est 18 heures 11 minutes.

Madame Chantale Lamoureux demande que le Comité EHDAA ait encore le choix des dates

C.C.-17-18-237 Monsieur Alain Gauthier propose d'adopter le calendrier des comités permanents et internes 2018-2019 suivant avec les modifications proposées

2019-SÉANCES DES COMITÉS PERMANENTS ET INTERNES

JUILLET 2018					AOÛT 2018					SEPTEMBRE 2018					OCTOBRE 2018				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
2	3	4	5	6			1	2	3	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5
9	10	11	12	13	6	7	8	9	10	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12
16	17	18	19	20	13	14	15	16	17	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19
23	24	25	26	27	20	21	22	23	24	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26
30	31	27	28	29	30	31						29	30	31					

NOVEMBRE 2018					DÉCEMBRE 2018					JANVIER 2019					FÉVRIER 2019				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
			1	2	3	4	5	6	7		1	2	3	4					1
5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	31					28	29 ^p	30 ^s	31	25	26	27	28		

MARS 2019					AVRIL 2019					MAI 2019					JUN 2019				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
				1	1	2	3	4	5			1	2	3	(3)	4	5	6	7
4	5	6	7	8	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	17	(18)	19	20	21
18	19	20	21	22	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	29	30				27	28	29 ^s	30	31					

	Séance du Conseil des commissaires (12)		*Comité de vérification (22 août) (3)
--	---	--	---------------------------------------

	Séances du Comité exécutif (10)		*Comité de gouvernance et éthique(4)
	Comité des services éducatifs (5)		*Comité des ressources humaines (3)
	Comité de l'organisation scolaire et du transport (8)		Fermeture, congés, fériés, semaine de relâche
	Comité consultatif des services aux EHDAA (6+(1))		Grandes rencontres (Fondation Jasmin Roy)
	Comité de parents (6 + (1))		Souper de la Fondation
			Congrès de FCSQ

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION – PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)

Adoption – Plan
 d'engagement
 vers la réussite
 (PEVR)

Considérant que la réalisation du plan stratégique 2014-2018 prend fin au 30 juin 2018 ;

Considérant que les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique (LIP), art. 209.1 précisant que chaque commission scolaire établit un Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) ;

Considérant que le PEVR couvrira les années 2018-2022 et répondra aux attentes fixées par la *Loi sur l'Instruction publique* (LIP) et sera en cohérence avec la Politique de la réussite éducative et le Plan stratégique 2017-2022 du MÉES ;

Considérant que le processus interne mis en place pour faire l'état des attentes et préoccupations des milieux (sondage l'ensemble du personnel, des parents et des commissaires) ;

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) a mené des consultations auprès :

- Du comité de parents
- Du comité consultatif des services aux EHDAA (CCSEHDAA)
- Du conseil consultatif de l'enseignement
- Du comité consultatif de gestion (CCG)
- De l'ensemble des gestionnaires
- Des conseils des élèves, des écoles secondaires et des centres

- Des comités de relations de travail (personnel enseignant, personnel de soutien et personnel professionnel)
- Du Conseil des commissaires

Afin d'obtenir des recommandations sur ce que devrait contenir le PEVR ;

Considérant que le projet du PEVR 2018-2022 s'inscrit en continuité avec les planifications stratégiques précédentes de la CSPO ;

C.C.-17-18-238 Madame Marthe Nault propose que le présent projet du PEVR soit transmis au ministre de l'éducation pour fins d'approbation.

Monsieur Serge Lafortune propose un ajout de précision à la page 5 du PEVR.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Alain Gauthier quitte la salle du Conseil.

Il est 18 heures 29 minutes.

Adoptée à la majorité

TAXE SCOLAIRE – TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

Taxe scolaire –
Taux d'intérêt
sur les arrérages

Considérant que l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3) précise que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la commission scolaire ;

Considérant la recommandation du Comité de vérification ;

C.C.-17-18-239 Monsieur Frédéric Barbeau propose que le taux d'intérêt sur les arrérages de la taxe scolaire soit fixé à 16 % pour l'année scolaire 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

APPROBATION – BUDGETS DES ÉCOLES ET DES CENTRES – 2018-2019

Approbation –
budgets des
écoles et des
centres – 2018-
2019

Considérant que, conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes ;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été préparés en conformité avec le cadre budgétaire 2018-2019 ;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été adoptés par les Conseils d'établissements conformément aux articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Considérant que ces budgets font parties intégrante du budget de la Commission scolaire ;

Considérant la recommandation du Comité de vérification ;

C.C.-17-18-240 Monsieur Pierre Leduc propose d'approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes pour l'année scolaire 2018-2019 sous réserve de réajustements qui pourront être apportés au cours de l'année selon les effectifs réels et de toutes autres modifications pouvant affecter les revenus et dépenses des établissements.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Alain Gauthier est de retour à la salle du Conseil.

Il est 18 heures 36 minutes.

Monsieur Stéphane Lacasse arrive.

Il est 18 heures 38 minutes.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE 2018-2019

Budget de
fonctionnement,
d'investissement
et de service de
la dette pour
l'Année 2018-
2019

Considérant que, conformément à l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2018-2019 ;

Considérant que ce budget prévoit des revenus et des dépenses en équilibre pour un montant total de deux cent un millions cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars (201 055 491 \$);

Considérant que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de treize milliards six cent soixante-cinq millions trois cent treize mille sept cent six dollars (13 665 313 706 \$) en date du 1^{er} mai en conformité avec *la Loi et les règles budgétaires pour l'année 2018-2019* ;

Considérant que le produit de la taxe scolaire au montant de dix-sept millions trois cent soixante-six mille cent vingt-trois dollars (17 366 123 \$), en date du 1^{er} mai 2018, a été établi

en prenant en considération :

- Le taux de taxation régional établi à 0,13694 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année scolaire 2018-2019, et ;
- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de seize millions six cent soixante-dix mille huit cent onze dollars (16 670 811 \$), et ;
- Un nombre de quarante mille trois cent douze (40 312) immeubles imposables de plus de 25 000 \$ (trente-huit mille six cent quatre-vingt-trois (38 683) immeubles imposables pondérés).

Considérant la recommandation du Comité de vérification ;

C.C.-17-18-241 Monsieur Gilbert Couture propose que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2018-2019 prévoyant des revenus et des dépenses de deux cent un millions cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars (201 055 491 \$) soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION-POLITIQUE 60-30-20 « FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOURS ET DE REPRÉSENTATION DES COMMISSAIRES »

Adoption –
politique 60-30-
20 « Frais de
déplacement, de
séjour et de
représentation
des
commissaires »

Considérant la résolution C.E.-16-17-100 ;

Considérant la nécessité de revoir la Politique des frais de déplacement, de séjours et de représentation des commissaires de la Commission scolaire (60-30-20) ;

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique ;

C.C.-17-18-242 Madame Francine Lorange propose que le Conseil autorise les modifications proposées à la Politique de frais de déplacement, de séjours et de représentation des commissaires (60-30-20).

Adoptée à l'unanimité

Projet «
réfection du
stationnement et
du débarcadère –
École secondaire
Mont-Bleu »

**PROJET « RÉFECTION DU STATIONNEMENT ET DU DÉBARCADÈRE – ÉCOLE
SECONDAIRE MONT-BLEU »**

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

C.C.-17-18-243 Monsieur Serge Lafortune demande des explications sur le retrait et demande que l'on avise le Conseil d'établissement et la direction de l'École secondaire Mont-Bleu.

Monsieur Serge Lafortune demande le vote

Pour	Contre
6	3

Adoptée à la majorité

Approbation –
adhésion au
mandat de
Collecto relatif à
l'Acquisition
d'équipements
pédago-
numériques et
informatiques

**APPROBATION – ADHÉSION AU MANDAT DE COLLECTO RELATIF À
L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS PÉDAGONUMÉRIQUES ET INFORMATIQUES**

Considérant un communiqué du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) datant du 10 mai 2018 annonçant le lancement du « Plan d'action numérique » ;

Considérant que le MÉES, dans le cadre de la règle d'investissement « 50767 – Mesure spéciale pour l'acquisition d'ensembles numériques », a mandaté l'organisme Collecto pour mener une collecte d'information auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux ;

Considérant que la mesure 50767 exige que les achats soient effectués à partir de la liste d'équipements présélectionnés qui a été diffusée lors de la collecte de souhaits par le Ministère en mai 2018 et qui sera officialisée en juillet 2018 ;

Considérant que les souhaits d'acquisitions ont été recueillis par chaque bâtiment admissible de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) (41 bâtiments de la formation des jeunes et des adultes) et envoyés au service d'achats regroupés de Collecto le 31 mai 2018 ;

Considérant les appels d'offres liés au mandat « SAR220-2018 – Équipements pédagonumériques et informatiques », lancé par Collecto, basés sur les souhaits d'acquisitions recueillis par les bâtiments et dont le dévoilement des résultats est prévu durant le mois de juillet 2018 ;

Considérant que l'engagement financier demandé par Collecto et le MÉES correspond au nombre de bâtiments admissibles multiplié par 15 000,00 \$, soit 615 000,00 \$;

Considérant la politique d'achat de la Commission scolaire et la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

C.C.-17-18-244 Monsieur Alain Gauthier propose que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais adhère au regroupement d'achats d'équipements numériques de

Collecto « SAR220-2018 », pour un engagement de 615 000,00 \$ afin de se prévaloir de la mesure budgétaire 50767 ;

- que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais autorise Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, à agir comme représentant de la Commission scolaire concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre de la mesure 50767 ;
- que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais autorise Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, à signer tout document ou toute autorisation relatif à cette adhésion.

Adoptée à l'unanimité

Aliénation –
Immeuble Saint-
Joseph de
Farrellton

ALIÉNATION – IMMEUBLE SAINT-JOSEPH DE FARRELLTON

Considérant la résolution C.C. 05-06-470 ;

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais loue présentement des locaux de l'Immeuble Saint-Joseph à *Place des artistes de Farrellton* pour la tenue de ses activités artistiques et culturelles ;

Considérant la demande officielle de cession, pour une valeur symbolique, de l'Immeuble Saint-Joseph faite par Mme Iris Kiewiet, présidente de Place des artistes de Farrellton et sa vice-présidente, Mme Kathryn Drysdale ;

Considérant qu'en vertu de l'article 7 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* (R.R.Q. c. I-13.3, r.2.01), le ministre peut autoriser l'aliénation de gré à gré d'un immeuble à certains organismes, à la valeur nominale qu'il fixe ;

C.C.-17-18-245 Monsieur Réjean Desjardins propose :

- qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) d'autoriser la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais à céder de gré à gré l'Immeuble Saint-Joseph, situé au 42 Chemin Plunkett, La Pêche (Québec), à *Place des artistes de Farrellton* pour son projet de production et de développement des arts et de la culture en Outaouais ;
- que les honoraires professionnels encourus pour la préparation de tous documents requis pour la transaction soient à la charge de Place des artistes de Farrellton;
- et que le président et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents requis pour la transaction.

Adoptée à l'unanimité

Ajournement

C.C.-17-18-246 Monsieur Mario Crevier propose d'ajourner la séance du Conseil des commissaires

Il est 19 heures 14 minutes.

Adoptée à l'unanimité

Reprise

C.C.-17-18-247 Monsieur Mario Crevier propose la reprise de la séance du Conseil des commissaires.

Il est 19 heures 17 minutes.

Dépôt des
rapports des
comités

DÉPÔT DES RAPPORTS-DES COMITÉS

Madame Chantale Lamoureux dépose le rapport du Comité EHDA.

Monsieur Benoit Prud'homme dépose le rapport du Comité de l'Organisation scolaire et des transports.

Monsieur Stéphane Lacasse dépose le rapport du Comité des Services éducatifs.

Madame Caroline Sauvé dépose le rapport du Comité du partenariat et des communications.

Monsieur Serge Lafortune dépose le rapport de la délégation du Congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).

Huis-clos

C.C.-17-18-248 Monsieur Mario Crevier propose de décréter un huis-clos.

Il est 19 heures 21 minutes.

Adoptée à l'unanimité

Madame Francine Lorange quitte la séance pour des raisons personnelles.

Il est 19 heures 40 minutes.

C.C.-17-18-249 Monsieur Mario Crevier propose la levée du huis-clos.

Il est 20 heures 24 minutes.

Adoptée à l'unanimité

Levée de la
séance

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-17-18-250 Monsieur Mario Crevier propose la levée de la séance.

Il est 20 heures 24 minutes.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 27 JUIN 2018

1. Ouverture de la séance

6.10 Adoption - Calendrier des comités permanents et internes 2018-2019

6.17 Adoption - Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

6.24 Taxe scolaire, taux d'intérêt sur arrérages

6.25 Approbation - Budget des écoles et des centres - 2018-2019

6.26 Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'Année 2018-2019

6.33 Adoption - Politique 60-30-20 « Frais de déplacement, de séjour et de représentation des commissaires »

8.2 Approbation - adhésion au mandat de Collecto relatif à l'acquisition d'équipements pédagogiques numériques et informatiques

8.3 Aliénation - Immeuble Saint-Joseph-de-Farrellton

9 Correspondance et dépôt de documents

9.1 Comité Élèves handicapés ou élèves en difficulté d'adaptation ou d'Apprentissage (EHDA)

9.2 Dépôt des rapports des comités de la CSPO

9.3 Dépôt du rapport de la délégation du congrès FCSQ

10. Levée de la séance